

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Arrêté du 3 mars 2015 modifiant l'arrêté du 11 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps interministériel des attaché(e)s d'administration de l'Etat du ministère de la culture et de la communication**

NOR : *MCCB1504372A*

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 3 mars 2015, l'arrêté du 11 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé aux agents non titulaires pour l'accès au corps interministériel des attaché(e)s d'administration de l'Etat du ministère de la culture et de la communication est modifié comme suit :

Au lieu de : « L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 4 mai 2015 en région parisienne »,

Lire : « L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le 4 mai 2015 en région parisienne et dans les directions régionales des affaires culturelles d'outre-mer ».